

L'ÉPILATION DÉFINITIVE

à la Lumière Pulsée



Comment ça fonctionne ?

La dépilation se fait par l'émission d'un faisceau lumineux qui va être absorbé par la mélanine (pigment brun) contenu dans la tige et la racine du poil.

Cette lumière va être transformée en chaleur, ce qui entraîne la destruction de 20% (en moyenne) des papilles nourricières du poil à chaque séance.

Nous ne pouvons pas traiter les poils blancs car ils sont dépourvus de mélanine. Ils ne captent donc pas le faisceau de lumière.

Un bilan (diagnostic + flash test) est obligatoire avant d'entreprendre toutes séances.

Comment se déroule une séance de dépilation ?

La praticienne :

- vérifie que la zone à traiter a bien été rasée, protège les grains de beauté et tatouages, délimite la zone à traiter et applique un gel conducteur.
- protège vos yeux à l'aide de lunettes (ainsi que les siens)
- paramètre les réglages de la machine (en fonction de votre peau, poil, et de l'avancement dans le traitement), puis flash la ou les zones à traiter.

La séance peut durer de 10 min (pour une zone telle que les aisselles) jusqu'à 60 min (pour une zone telle que les jambes entières)

Au bout de combien de temps (ou séances) commencerais-je à voir les effets?

Il faut au minimum 6 à 8 séances pour avoir de réels résultats satisfaisants et durables à raison d'une séance tous les 1.5 à 3 mois. Mais il est fréquent d'observer des personnes qui nécessitent davantage de séances en fonction des zones. Là encore, c'est une moyenne et chaque individu reste un cas individuel. Une séance annuelle peut-être nécessaire pour éradiquer les nouveaux poils (que l'on appelle les bulbes dormants, environ 15% chaque année).

La lumière pulsée est-elle efficace ?

Il faut attendre 2 séances avant que les premiers signes d'efficacité soient visibles. Chaque séance brûle un pourcentage limité de poils.

L'efficacité varie selon le réglage et la qualité de la machine. Pour information, l'appareil que j'utilise bénéficie de la norme "CE médical" vous garantissant une plus haute garantie. L'épilation à la lumière pulsée ne convient pas aux poils blancs, décolorés ou clairs et n'est pas indiquée pour les peaux mates, métissées ou noires. De même, elle est à proscrire sur une peau bronzée (naturellement ou à l'aide de produits autobronzants).

Contre-indications

- Femme enceinte ou allaitante.
- Personnes diabétiques, épileptiques, cardiaques.
- Personnes atteintes d'une maladie du sang.
- Personnes sous traitements anticoagulants, antibiotiques ou médicaments photosensibilisants.

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à prendre contact à l'institut.